

Royaume du Maroc

*Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau
et de l'Environnement*



المملكة المغربية

وزارة الطاقة والمعادن والماء والبيئة

**Matrice des réponses aux commentaires du public au
sujet du projet de loi cadre n°99-12 portant charte
nationale de l'environnement et du développement
durable publié dans le site du Secrétariat Général du
Gouvernement conformément au décret du 21 mai 2009**

- septembre 2012 -

Auteur/Organisme/ Département/Ville	Commentaires	Avis du Département de l'Environnement
بن يونس من الحاجب	<p>من أجل المساهمة في هذا المشروع قانون الهام، أود أن أقترح عليكم بعض المقترحات الضرورية لصحة المجتمع، وهي كالتالي:</p> <p>-فرض معايير ومساطر صارمة وملزمة لكل جماعة ترابية فيما يخص التخلص من النفايات بمختلف أنواعها مع الحرص الشديد على تطبيقها</p> <p>-سن عقوبات زجرية غرامية أو معنوية أو هما معا في حق كل من ثبت عنه تعريض المكان للتلوث بأي شكل من الأشكال مثل رمي القمامة والأزبال في غير أماكنها المخصصة من طرف الجماعة، وكذا من ثبت في حقه سرقة بالوعات شبكة الصرف الصحي مما يؤثر سلبا على البيئة، وكذلك المتورطين في إشعال الحرائق بالغابات والمساحات الخضراء</p> <p>-كما يجب ألا ننسى أمرا مهما ألا وهو منع التدخين في الأماكن العمومية الذي انتشر بشكل رهيب دون ردع أو مراقبة من طرف الجهات المختصة، الشيء الذي يتطلب إخراج قانون منع التدخين في الأماكن العمومية إلى حيز التطبيق مع الحرص الشديد على زجر كل مخالف نظرا للأضرار الجسيمة التي تسببها هذه الآفة الخبيثة والسامة التي أثبتتها كثير من الدراسات المخبرية .</p>	<p>لا يمكن التنصيص في مشروع هذا القانون -الإطار بشكل مفصل ومباشر على المعايير والمساطر المتعين إتباعها في مجال التخلص من النفايات، على اعتبار أن القانون-الإطار يأتي ل تحديد التوجهات والأهداف العامة لنشاط الدولة في الميادين الاقتصادية والاجتماعية والبيئية والثقافية وذلك تطبيقا لمقتضيات المادة 71 من الدستور.</p> <p>وهنا لا بد من التذكير بأن المغرب يتوفر حاليا على مجموعة من النصوص التشريعية والتنظيمية التي تخص كل مجال بيئي على حدة، نذكر منها على الخصوص:</p> <p>- القانون رقم 28.00 المتعلق بتدبير النفايات والتخلص منها ونصوصه التنظيمية والتي أحاطت بهذه الإشكالية ليس فقط فيما يتعلق بالمساطر والمعايير المتعين إتباعها في هذا الجانب بل طالت كل الجوانب المالية والتقنية والتنظيمية والتحسيسية التي تتطلبها عملية تدبير كل أصناف النفايات والتخلص منها.</p> <p>- القانون رقم 13.03 المتعلق بمكافحة تلوث الهواء ومراسيمه التطبيقية والذي يهدف إلى الوقاية من الانبعاثات الملوثة للهواء والحد منها بما فيها تلك الناتجة عن إحراق النفايات.</p> <p>أما بالنسبة للنقطة الأخيرة المتعلقة بالتدخين، فنتبغي الإشارة هنا إلى الظهير الشريف رقم 1-91-112 صادر في 27 من محرم 1416 (26 يولي 1995) بتنفيذ القانون رقم 15-91 المتعلق بمنع التدخين والإشهار والدعاية للتبغ في بعض الأماكن.</p> <p>حيث تضمن هذا القانون مقتضيات خاصة تتعلق بمنع التدخين في بعض الأماكن العمومية ويعاقب كل شخص ضبط يدخن التبغ أو المواد المكونة له في الأماكن التي يمنع فيها ذلك بغرامة من 10 دراهم إلى 50 درهما (المادة</p>

		<p>11). كما يعاقب بغرامة مالية من 1.000 درهم إلى 3.000 درهم كل من قام بالدعاية أو الإشهار لفائدة التدخين أو للمواد المكونة له بالوسائل المنصوص عليها في الباب الثالث من هذا القانون.</p> <p>كما نحيطكم علما في هذا الجانب، أن وزارة الصحة بصدد إعداد مشروع قانون (جديد أو تعديلي) يتعلق بمحاربة التدخين في الأماكن العمومية وفقا للمخطط التشريعي للحكومة لسنة 2012-2016.</p>
<p>إدريس من بن احمد</p>	<p>إنها بادرة طيبة أن نفكر في حماية مجالنا البيئي عن طريق النصوص القانونية، لكن ما يجب الانتباه إليه هو أنه مادامت المخالفات التي ينص عليها أي قانون لا تقترن بجزاءات ردعية فإن هذه القانون لن يوتي ما هو منتظر منه :</p> <p>- جزاءات زجرية قاسية في حق كل من اضر بالبيئة وذلك عن طريق غرامات مالية كبيرة وان اقتضى الحال إقرانها بعقوبات سالبة للحرية.</p> <p>- التشدد في مراقبة مدى احترام القوانين والمجال البيئي.</p> <p>- توفير الوسائل والتقنيات قصد القيام بهذه المراقبة.</p> <p>- مراعاة البعد البيئي في جميع المشاريع الاقتصادية وكذا في سن جميع النصوص القانونية.</p> <p>- اعتبار القواعد القانونية البيئية من النظام العام مع ما يترتب عن ذلك من آثار.</p>	<p>إن مقتضيات القانون الإطار تتسم بطابع عام توجيهي، ومشروع القانون- الإطار هذا يرسم التوجهات والأهداف الأساسية للسياسات العمومية في مجال تدبير البيئة والتنمية المستدامة وكذا التدابير والإجراءات المالية والتحسيسية والتقنية التي يتعين اتخاذها في أفق تحقيق تدبير مستدام وفعال للبيئة وللثروات الطبيعية والايكولوجية، ومن تم فإن القواعد الخاصة والقواعد المسطرية تكون موضوع نصوص قانونية خاصة.</p> <p>ولكن لا بد الإشارة هنا إلى أن مشروع القانون-الإطار اقر مبدأ المسؤولية البيئية ووضع الآليات لتحقيقها كما نص المشروع على إحداث شرطة للبيئة مهمتها تعزيز سلطة الإدارات المعنية في مجال المراقبة والتفتيش والسهرة على احترام وتطبيق القوانين البيئية.</p> <p>وفيما يخص مراعاة البعد البيئي في جميع المشاريع الاقتصادية، يجب التذكير بالقانون رقم 12.03 المتعلق بدراسات التأثير على البيئة الذي يقضي بإجراء دراسة قبلية تمكن من تقييم الآثار التي يمكن أن تلحق البيئة نتيجة إنجاز المشاريع الاقتصادية والتنموية وتشبيد التجهيزات الأساسية وتحديد التدابير الكفيلة بإزالة التأثيرات السلبية أو التخفيف منها أو تعويضها بما يساعد على تحسين الآثار الإيجابية للمشروع على البيئة. حيث يتوقف الترخيص لكل مشروع خاضع لدراسة التأثير على البيئة على قرار الموافقة البيئية. ويعد هذا القرار عنصرا من عناصر الملف المقدم لطلب الحصول على الرخصة.</p>
<p>Nadifi Khalid De Rabat</p>	<p>Excellent texte. Proposition de bien intégrer la notion de délit et de crime environnemental</p>	<p>La loi-cadre qu'est une loi d'orientation, elle énonce le principe de responsabilité laisse aux textes d'application de préciser le crime environnemental et les modalités de poursuite et la fixation des sanctions.</p> <p>Egalement, plusieurs textes sectoriels traitent des infractions environnementales.</p>

<p>Des crêtes mohammedia</p>	<p>Bonjour, notre pays est défiguré par les millions de sacs plastiques horribles et qui vont polluer pour des siècles nos campagnes, nos littoraux, nos villes, il faut de toute urgence cesser cette dramatique pollution d'abord en mettant une taxe sur les sacs plastiques pour limiter leur utilisation et financer une campagne nationale de ramassage (on créera des emplois verts)et financer une campagne de communication massive pour sensibiliser la majorité aux méfaits causés par ces plastiques envahisseurs. et ensuite aller vers leur interdiction définitive ou du moins très encadrée. on ne peut plus accepter de voir tous les commerçants donner systématiquement un deux voire trois sacs pour l'achat d'un seul produit</p>	<p>Concernant votre proposition sur la problématique des sacs en plastique, il ya lieu de signaler qu'elle est d'actualité. Et c'est pourquoi le projet de loi cadre a énoncé des orientations dans ce sens en édictant des mesures pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sauvegarder l'esthétique et le patrimoine architectural, culturel et social des villes et des espaces urbains et ruraux - pour actualiser le cadre législatif relatif aux déchets dans le but du renforcement des aspects liés à la réduction des déchets à la source, à l'instauration d'un système de collecte sélectif des déchets, à la promotion des techniques de valorisation des déchets et l'intégration du principe de responsabilité élargie et à la gestion écologique des déchets dangereux - pour encourager l'économie verte. <p>D'ailleurs, des mesures juridiques ont été mises en œuvre pour remédier à cette problématique. Il s'agit de la loi n° 22-10 relative à l'utilisation des sacs et sachets en plastique dégradable ou biodégradable et ses textes d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 2-11-98 du 14 rejeb 1432 pris pour l'application de la loi n° 22-10 relative à l'utilisation des sacs et sachets en plastique dégradable ou biodégradable -Arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies et de la pêche maritime et du secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'eau et de l'environnement n° 3167-11 du 7 hija 1432 (4 novembre 2011) pris en application de l'article 1 du décret n° 2-11-98 (17 juin 2011) pris pour l'application de la loi 22-10 relative à l'utilisation des sacs et sachets
------------------------------	---	---

		<p>en plastiques dégradables ou biodégradables.</p> <p>-Arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies et de la pêche maritime et du secrétaire d'Etat auprès de la ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, chargé de l'eau et de l'environnement n° 3167-11 du 7 hja 1432 (4 novembre 2011) pris en application de l'article 2 du décret n° 2-11-98 (17 juin 2011) pris pour l'application de la loi 22-10 relative à l'utilisation des sacs et sachets en plastiques dégradables ou biodégradables.</p>
<p>عبد الرحيم دياب مراكش</p>	<p>الجانب المؤسسي: أقتراح إضافة مادة واضحة مضمونها: - تحدث مؤسسة حكومية موحدة وقوية مكلفة بالبيئة والتنمية المستدامة لها تمثيلات جهوية وإقليمية. ويتم تحديد القطاعات الحكومية المدمجة في هذه المؤسسة واختصاصاتها من خلال نص تنظيمي بعد سنتين على الأكثر من نشر هذا القانون في الجريدة الرسمية.</p>	<p>إن الاقتراح المقدم تناولته مقتضيات مشروع القانون الإطار. حيث نصت على ضرورة وضع الهياكل والأجهزة اللازمة لتحقيق حكام بيئية جيدة.</p>
<p>Badr ENSAH ENSA Hoceima</p>	<p>Bonjour Je trouve les textes excellents et j'apprécie le fait qu'il cite la gouvernance environnementale est citée dans cette loi qui aura un grand bénéfice sur l'état avenir de notre environnement et surtout si on je l'applique à l'échelle régionale. Mais j'espère qu'on trouvera un texte qui incite aux métiers de l'environnement et au fond de financement des projets liés et du développement durable ça d'une part. D'un autre, il faut exiger des pénalités strictes et directes à ceux qui enfreignent cette loi</p>	<p>Le projet de loi cadre prévoit des moyens institutionnels, économiques et financiers pour assurer une bonne gouvernance environnementale caractérisée par l'efficacité et la cohérence des actions menées, notamment en termes d'évaluation, de sensibilisation, d'éducation et de communication sociale au service de l'environnement et du développement durable. Parmi les moyens financiers on cite le fonds national de l'environnement et le développement durable qu'un texte d'application va préciser son cadre institutionnel, ses missions, ses ressources et ses dépenses.</p> <p>Concernant les pénalités, ce n'est pas l'objectif d'une loi-cadre qui donne les orientations mais elles vont être traitées dans des textes d'application, à caractère spécifique. Ces textes vont fixer les pénalités selon la gravité de l'infraction.</p>

<p>ESSAID TARIQ rue taounate Imm 6 bourgogne Casablanca</p>	<p>Avant de formuler nos remarques nous tenons à féliciter tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce projet qui montre l'importance accordé par notre pays à l'environnement sous la clairvoyance de notre souverain. Pour une approche pratique les commentaires seront précédés du texte objet du commentaire entre deux parenthèses. 1 « charte de l'environnement et du développement durable » Commentaire : pourquoi regrouper l'environnement et le développement durable alors que l'environnement est une composante du développement durable. 2 « Article 1 : La présente loi-cadre fixe les objectifs fondamentaux de l'action de l'État en matière de ... » Commentaire : ne faut il pas enlever de l'action de l'État car les objectifs ne concernent pas uniquement l'état. 3 « Article 2 : Les principes énoncés ci-après constituent des éléments de cadrage à respecter lors de l'élaboration et de mise en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes et des plans d'action par l'État, Commentaire les stratégies précèdent les politiques (mise en œuvre des stratégies, des politiques, ... NB cette remarque concerne d'autres paragraphes 4. En fin quelques Suggestions: 1/ Il est souhaitable de faire référence à la responsabilité sociétale notamment l'ISO 26000 qui constitue aujourd'hui un référentiel universel pour le développement durable. 2/ Introduire le fondement juridique d'un observatoire national de collecte, de suivi et de publication des données relatives aux impacts environnementaux (ce qui constitue une aide aux études d'impacts et oriente les politiques</p>	<p>1. le projet de loi cadre n'est qu'une traduction de ce qui est contenu dans la charte nationale.</p> <p>2. il s'agit d'une traduction textuelle de ce qui est annoncé par l'article 71 de la constitution.</p> <p>3. En effet, pour traduire une politique donnée sur la réalité, on passe toujours par l'élaboration d'une ou des stratégies</p> <p>4./ concernant la suggestion relative à faire référence à la responsabilité sociétale notamment l'ISO 26000 : le projet de loi cadre donne les orientations et la norme ISO 26000 n'est qu'une norme parmi d'autres dont leur adoption se fait par des textes réglementaires spécifiques. - s'agissant d'introduire le fondement juridique d'un observatoire national de collecte, de suivi et de publication des données, la création de structure institutionnelle trouve son fondement dans le projet de loi-cadre et notamment dans l'article 24 qui précise que le Gouvernement veille à la mise en place des structures et des institutions nécessaires à la bonne gouvernance environnementale, notamment dans les domaines relatifs : - à la mise en conformité des politiques publiques avec les exigences de protection de l'environnement et du développement durable ; - au suivi continu de la qualité de l'environnement et à la collecte des données et informations relatives à l'état de l'environnement et à l'exploitation de ces données et informations et à leur diffusion ; - à la réflexion sur les questions majeures se rapportant au devenir des politiques publiques en matière de protection de l'environnement et de développement durable.</p>
---	--	--

<p>Mohamed Wakrim De Rabat</p>	<p>Les principes, les concepts, les valeurs et les responsabilités mises en relief et préconisés dans la charte, sont à la fois suffisantes, complètes et de toute pertinence. C'est au niveau de l'opérationnalisation et des outils de mise en œuvre qu'il y'a manque de clarté et que des insuffisances sont à craindre. En particulier trois grandes difficultés sont bien prévisibles, ayant rapport avec : -Manque d'accumulation et de capitalisation au niveau des Départements ministériels et d'institutions publiques ou privées, impliquées, -Absence d'un programme permanent et adapté, à chaque situation, de sensibilisation/formation et information sur l'environnement et le Développement durable, et -Absence ou insuffisance de leviers et d'outils de promotion, d'émulation et d'encouragement à l'innovation et à l'exemplarité. En face de ces difficultés, trois axes d'opérationnalisation de la charte, sous formes de programmes/projets/Actions, me paraissent pouvoir aider substantiellement à sa mise en œuvre : -Création de structures environnementales au niveau des Départements ministériels et autres institutions, impliqués ou devant être impliqués dans la promotion environnementale : structures pérennes devant faire interface avec le Département de l'Environnement et assurer des missions de représentativité du département, de regroupement de l'information environnementale, de capitalisation des acquis et de coordination au sein du secteur, -Mise en place d'un large programme de sensibilisation/formation/information sur l'environnement, scindé en deux sous programmes séparés, destinés, l'un à la mise à niveau environnementale au niveau des institutions et des organisations impliquées, et l'autre au grand public, tout en concernant le secteur associatif environnemental. Le programme doit être envisagé comme une opération de long terme et de grande envergure -Mise en place et/ou dynamisation d'outils d'émulation et d'encouragement à l'innovation, à l'exemplarité et la promotion d'initiatives citoyennes en faveur de l'environnement et du développement durable. Le PRIX</p>	<p>Effectivement, le projet de loi cadre prévoit pour son opérationnalisation des mesures juridiques, procédurales, de stratégies, de programmes (voir articles 17- 21-32 et 33), de règles, des mesures institutionnelles (voir partie gouvernance), économiques et financières</p>
------------------------------------	--	---

	<p>HASSAN II de protection de l'environnement en est un exemple et mérite d'être renforcé et mis à contribution et à profit dans le cadre de la mobilisation pour la charte. La promotion de la chose environnementale, comme changement profond devant concerner l'ensemble de la société, ne peut pas s'accommoder de d'actions disparates et isolées, de discontinuité dans les démarches, ou de simples campagnes d'interventions conjoncturelles et limitées dans le temps et l'espace. C'est en place, un mouvement d'ensemble et une mobilisation à plusieurs niveaux, qu'il s'agira de mettre en place dans le cadre d'un montage réfléchi et prédéfini, de mise en œuvre de la charte</p>	
<p>BENATA Mohamed Président de l'Espace de Solidarité et de Coopération de l'Oriental Coordinateur de l'Ecolo plate Forme du Maroc du Nord</p>	<p>La conscience écologique est entrains de prendre de l'ampleur de jour en jour à l'échelle internationale et notamment au Maroc où la société civile s'organise de plus en plus avec l'émergence de nombreuses ONGs et associations à travers le territoire national pour la sensibilisation et l'éducation à la protection et au respect de l'environnement et la préservation des ressources naturelles. Dans son élan dans le domaine de l'environnement, le Gouvernement Marocain s'est engagé en signant et ratifiant de nombreuses conventions internationales et en adoptant de nombreuses lois pour la protection de l'environnement et de la nature. Il a instauré dans cet objectif une structure administrative de haut niveau pour veiller à l'application de ces conventions et de ces Lois en occurrence un Ministère de l'Environnement. D'année en année cette structure a vu son rang régressé pour devenir un simple Département relevant du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement. Pour les analystes cette régression de la structure administrative chargée de l'écologie est un indicateur qui reflète un recul dans la volonté politique en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles. Un autre indice qui montre ce recul de la volonté politique en matière d'environnement est le retard cumulé de l'adoption de la Loi Littoral qui est en instance auprès du</p>	<p>Concernant votre avis sur le recul de la volonté politique, bien au contraire, depuis 2009, le Maroc connaît une volonté exprimée par SM en 2009 dans le Discours du Trône ou il a demandé au Gouvernement d'élaborer une charte nationale de l'environnement et du développement durable. cette charte a été étudiée au niveau de toutes les Régions du Royaume et a connu l'adhésion de tous les partenaires (administrations publiques, entreprise, ONG et population). Au terme de ces consultations, plusieurs recommandations ont été émises et ont permis d'élaborer une nouvelle version de la charte qui a été adoptée dans la dernière session du Conseil National de l'environnement. Egalement en 2010 et dans le Discours du Trône, SM a donné ses Hautes Instructions pour l'élaboration d'une loi portant charte de l'environnement et du développement durable. Concernant votre avis sur le fait que le Maroc a raté l'occasion de rattacher la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable à la Constitution, bien au contraire, le processus d'élaboration de la charte a contribué à ce que la nouvelle Constitution</p>

	<p>SG du Gouvernement depuis 2003 au moment où le littoral connaît une grave dégradation qui menace son devenir de façon irréversible. En outre, je crois à mon avis, que le Maroc a raté un rendez-vous très important qui était une occasion de rattacher la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable à la constitution lors du dernier référendum pour amender la constitution et lui donner une force juridique plus grande qu'une simple Loi Cadre que n'importe haut fonctionnaire passera outre dans l'exercice de ces fonctions en prétextant la nécessité de service ou autres motifs relevant de la sécurité ou de la facilitation des investissements nationaux ou étrangers. En absence de loi contraignante pour tous, Le Maroc est entrains de perdre sa crédibilité et de faire marche arrière vis-à-vis de ses engagements devant la communauté internationale et de son arsenal juridique en matière de protection de l'environnement. L'adoption de cette Loi cadre et l'élaboration de ses arrêtés d'application nécessitera encore dix à vingt ans pour pouvoir défendre et protéger convenablement notre environnement ce qui donnera le temps qu'il faut aux ennemis de la nature d'agir à leur guise pour détruire nos ressources naturelles et polluer notre environnement.</p>	<p>intègre l'environnement et le DD (notamment dans les articles 19- 31- 71- 88- 151 et 152). A propos de la perte de crédibilité du Maroc devant la communauté internationale , au contraire, le Maroc à travers la charte a montré une unanimité sur la nécessité de protéger l'environnement dans le cadre du DD et la communauté internationale encourage cette dynamique en mettant en action l'engagement de toutes les composantes de la société ceci s'est traduit par la qualité et le volume de programmes de coopération engagé au Maroc. Aussi, à Rio +20 le Maroc a présenté à travers le rapport national sur le DD son engagement (<u>aux percepts</u>) de respecter les principes_ du DD reconnus au niveau international.</p>
--	--	--